

Objectifs

Assurer sa sécurité contre les dangers d'origine électrique
Respecter les prescriptions de sécurité définies par la NF C 18-510
Permettre à l'employeur de délivrer les titres d'habilitation

Prérequis

Aucun

Public

Toute personne chargée d'effectuer des opérations d'ordre électrique sur ou au voisinage des installations électriques en exploitation ou sur des installations en construction au voisinage d'autres installations en exploitation.

Durée

21H

Coût

- Intra-entreprise : 2 850€ HT/groupe
- Inter-entreprises : 750€ HT/personne

Modalités d'accès

Dans nos locaux en présentiel.

Dates

Nous contacter.

Les dangers du courant électrique

- Le phénomène accident et l'électricité
- La résistance du corps humain
- Les réactions physiologiques du corps humain
- Mesures de protection contre les contacts directs et indirects

Classement des installations et habilitation du personnel

- Titre d'habilitation
- Niveau d'habilitation
- Domaine des tensions

Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique (EPI et EPC)

- Les procédures
- Les différentes zones
- Identifier, vérifier et utiliser les EPI
- La surveillance électrique d'une opération
- Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux

La mise en sécurité d'un circuit (les étapes, matériels et documents associés)

- Consignation
- Mise hors tension
- Mise hors portée
- Opérations de VAT

Les différentes interventions (entretien et dépannage)

Méthodes & moyens pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques et de travaux pratiques mettant en œuvre les prescriptions de sécurité. Documentation fournie aux stagiaires.
Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues.

Evaluation et validation :

Attestation de formation. Avis de niveau d'habilitation.

Un contrôle théorique sous forme de questionnaire suivi d'un contrôle de mise en pratique.
Une évaluation formative est effectuée par le formateur tout au long du stage.
Une évaluation de la qualité permettant d'exprimer leur ressenti vis-à-vis de la formation.

Recyclage conseillé
tous les 3 ans.